

Informatique - Télécommunications - Apprentissage de la lecture et gestion informatisée des bibliothèques des écoles - Demande de subvention auprès de l'Etat

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au sein des écoles primaires de Besançon, il a été décidé en collaboration avec l'Inspection Académique et le Centre Régional de Documentation Pédagogique de mettre en oeuvre dans les 37 bibliothèques une gestion informatisée du catalogue (descriptif des ouvrages, auteur, thème...).

Chaque bibliothèque disposera d'un catalogue accessible depuis les différentes classes ; les enfants pourront ainsi consulter les différents ouvrages, et la gestion de la bibliothèque en sera fortement simplifiée.

En complément de l'accès aux livres, il est prévu d'installer sur cet ordinateur un logiciel d'apprentissage de la lecture (ELSA).

Ce logiciel, destiné aux enfants de CM1 et CM2, a pour objectif d'inciter les enfants à la lecture et d'aider ceux qui ont des difficultés dans leur apprentissage scolaire.

Les bibliothèques disposeront donc d'un micro-ordinateur, d'une imprimante et des logiciels BCDI et ELSA.

Le logiciel BCDI est commercialisé par le CRDP de Poitiers et le logiciel ELSA par l'AFL (Association Française pour la Lecture).

Le budget prévu pour cette opération est de :

Désignation	Montant F TTC
37 micro-ordinateurs	362 827
37 imprimantes	23 940
37 logiciels BCDI	77 500
37 logiciels ELSA	44 380
câblage (37 prises) + connexion réseau	74 000
Coût total du projet	582 647

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce projet

- solliciter une subvention de l'Etat, soit 291 323 F (Ministère de l'Intérieur) qui sera inscrite au budget de l'exercice courant, par décision modificative à réception de l'arrêté attributif en recettes sur l'imputation 90.212.1311.98016.10100 et en dépenses sur l'imputation 90.212.2183.98016.10100.

«**Mme TETU** : Je voudrais parler globalement de deux dossiers qui concernent l'opération d'informatisation des écoles. C'est un projet qui est lourd financièrement, donc toutes les aides qui peuvent nous être apportées sont les bienvenues. Elles vont nous permettre d'accélérer encore le mouvement, d'améliorer l'installation des ordinateurs, et nous donner la possibilité d'avoir des logiciels de plus en plus performants.

M. LE MAIRE : Je me propose d'ailleurs d'écrire au nouveau Ministre de l'Education parce que ce qu'a proposé Jack LANG, on le fait déjà nous, ici, au niveau des NTIC. Je le lui expliquerai. J'ai aussi une proposition à lui faire sur l'apprentissage de la musique, parce que cela a l'air de l'intéresser aussi. J'ai un ami qui mène une action tout à fait originale dont je parlerai sans doute avec lui».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.